Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 029-242900744-20260522-2026_178-DE

Poher communauté Poc'her kumuniezh

Département du Finistère

ARRETE N178/2026
portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Stéphane COTTY 6ème vice-président Chargé des travaux, des chantiers communautaires et des réseaux

Le Président de Poher communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L.5211-9, autorisant au Président à déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses vice-présidents, et, en cas d'absence ou d'empêchement de ces derniers ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, à d'autres membres du bureau,

*Vu le procès-verbal de l'élection de **Monsieur Christian TROADEC** en qualité de Président de Poher Communauté,*

*Vu le procès-verbal de l'élection et de l'installation de **Monsieur Stéphane COTTY** au poste de 6ème vice-président, en date du 30 mars 2026*

CONSIDERANT, au vu de cette ordonnance, la possibilité, pour le Président de déléguer une partie de ses attributions au titre de l'article L.5211-9 du CGCT,

CONSIDERANT qu'il est dans l'intérêt de la communauté de communes que le Président soit aidé dans l'accomplissement de ses fonctions,

ARRETE

ARTICLE 1 A compter du 30 mars 2026, **Monsieur Stéphane COTTY**, 6ème vice-président, est chargé des dossiers afférents aux travaux, des chantiers communautaires et des réseaux, au titre de la délégation de fonction qui lui est donnée.

Dans le cadre de sa délégation, le 6ème vice-président :

- Est chargé des dossiers afférents aux travaux et aux chantiers communautaires au titre de la délégation de fonction qui lui est donnée.
- Est chargé de la gestion des espaces verts de Poher Communauté
- Est chargé des dossiers afférents au Très Haut Débit et aux divers réseaux (antennes…)
- Est chargé du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) et transfert de compétence eau-assainissement

ARTICLE 2 Délégation permanente est donnée à **Monsieur Stéphane COTTY** à l'effet de signer au nom du Président, convocations et correspondance courante dans le cadre de sa délégation de fonction.

Cette délégation peut être rapportée à tout moment et sa validation ne saurait, en tout état de cause, dépasser l'expiration du mandat de l'élu l'ayant accordée ou la fin des fonctions de **Monsieur Stéphane COTTY.**

Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 029-242900744-20260522-2026_178-DE

ARTICLE 3 Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté lequel sera applicable après affichage et transmission au représentant de l'Etat dans le département. Une ampliation sera notifiée au destinataire du présent arrêté.

A Carhaix-Plouguer
le 30 mars 2026

Le Président,
Christian TROADEC

Le Président,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de son acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification
Notifié le
signature de l'élue

POHER COMMUNAUTE